

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Conort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DEPARTEMENTS METROPOLITAINS
12 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LE BUDGET

M. Rouvier dépose la loi des finances retour du Sénat.

Le projet est renvoyé sans désemparer à la commission.

Le Président du P.-L.-M.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. Terrier la demande d'interpellation suivante: « Je demande à interpellier le ministre des travaux publics au sujet de la nomination de M. Caillaux, ancien ministre, à la présidence du conseil d'administration de la compagnie P.-L.-M. »

M. le président fait connaître que le ministre propose la fixation de la discussion à la séance qui suivra le budget.

M. Terrier déclare qu'il est à la disposition de la Chambre.

Voix à gauche. — A un mois! M. le président fait remarquer qu'on ne peut retarder la discussion du budget; il propose à la Chambre, s'il n'y a pas d'opposition de suspendre sa séance.

La séance est suspendue à trois heures moins un quart.

La séance est reprise à 4 heures.

M. Cavaignac lit un rapport de la commission du budget constatant que le Sénat reçoive le chiffre de 5 millions pour les allocations supplémentaires aux anciens militaires ainsi que la taxe sur les voitures réclamée et l'article relatif à l'application des circonstances atténuées en matière de contributions indirectes.

La commission de la Chambre propose d'adopter les modifications du Sénat.

Pour les questions afférentes aux frais de justice, il y a certaines divergences entre le Sénat et la commission de la Chambre. Le Sénat maintient la formalité de l'enregistrement pour les actes d'avoués à avoir, mais on réduit le taux à 20 centimes.

Il a ratifié la suppression du timbre pour le bulletin n° 2 du casier judiciaire délivré aux prévenus, mais il maintient l'obligation de l'enregistrement.

La commission propose d'adopter les résolutions du Sénat, sauf sur deux points.

L'enregistrement des actes d'avoués à avoir et le droit de 0 fr. 50 pour les jugements de débouté. Sur ces deux points, elle maintient les résolutions antérieurement adoptées par la Chambre.

Il n'y a donc plus de désaccord que sur ces deux points.

Si la Chambre adopte les conclusions de la commission, le budget se réglera par un excédent de 337,778 francs. (Très bien! Très bien!)

M. Braud, Jourde et de Gasté demandent le maintien du chiffre de cinq millions pour les allocations supplémentaires.

M. le ministre des finances demande la ratification du vote du Sénat.

M. Mézières et le colonel de Plazanet font remarquer qu'il y a une satisfaction donnée aux intéressés, l'inscription continue du crédit figurera au budget, ce qui n'empêche personne de conserver des espérances (Très bien! très bien!)

L'amendement de M. Braud est repoussé par 304 voix contre 214, sur 518 votants.

L'article 47, du ministère des finances, avec le chiffre de 3,271,000 francs, est adopté.

M. Després regrette que le Sénat ait cru devoir supprimer les articles 29 et 30 relatifs à la taxation des voitures; il reprend, en conséquence, cette proposition.

Après ces observations, échangées avec le rapporteur général et le ministre des finances, M. Després consent à retirer son amendement.

M. Rabier le reprend. L'amendement est repoussé par 317 voix contre 100, sur 417 votants.

M. Cunéo d'Ornano reprend le texte ancien de l'article 83.

Le ministre des finances estime que cette proposition a la grave inconvénient de désarmer le gouvernement pour la répression.

L'amendement est mis aux voix et adopté par 270 voix contre 227, sur 497 votants.

La Chambre passe aux questions relatives aux frais de justice.

M. le président dit que la commission maintient la suppression de la formalité de

ment, M. le ministre de l'intérieur se dirige vers M. Laur et le frappe au visage. Enfin, les journaux ont unanimement constaté et relaté l'incident.

Le flagrant délit est démontré avec une surabondance de preuves et de textes peu ordinaires.

Ni votre autorité présidentielle, ni les votes de la Chambre, ni les excuses du délinquant, ni les décisions du bureau ne peuvent juridiquement supprimer les conséquences d'un flagrant délit de notoriété publique et arrêter le cours de la justice.

Je ne doute pas, monsieur le président, que, conformément au règlement de la Chambre, vous n'ayez déjà avisé de ces faits monsieur le procureur général, pour qu'il exerce contre M. Constans les poursuites judiciaires qu'ils comportent en toute hypothèse.

J'ai l'honneur de vous informer que, par le même courrier, je prie M. le procureur général, tout en donnant suite à votre avis, de vouloir bien me considérer comme étant personnellement plainte contre M. Constans.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux. FRANCIS LAUR. Député de la Seine.

INFORMATIONS POLITIQUES

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Paris, 23 janvier.

Les élections municipales restent fixées au 1er mai et non au 8, comme l'annonce un journal du matin.

LES FONDS DU PARI MUTUEL

La commission de répartition des fonds du pari mutuel a voté 75,000 francs pour contribuer à la création d'un hôpital en Savoie, dont la fondation a été décidée par les Savoisiens pour célébrer cette année le centenaire de la réunion de la Savoie à la France.

LE GÉNÉRAL DES JÉSUITES

Dans son testament, le père Anderledy, général des jésuites, désigne le père Martin, comme son successeur par intérim.

Le père Martin est un Espagnol. On croit qu'il sera définitivement élu général pour l'Europe.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 23 janvier.

Dans les couloirs on rend cette justice au Sénat qu'il a fait preuve hier de bonne volonté.

La proposition transactionnelle proposée par M. Rouvier sur la question des pensions militaires ayant été adoptée hier, et le Sénat s'étant réuni ce matin extraordinairement pour voter les derniers articles du budget, la clôture des débats sur la même question est envisagée comme probable aujourd'hui même à la Chambre.

Il est donc possible que le budget ayant été voté sans autre renvoi au Sénat, les Chambres se séparent ce soir pour jouir enfin des vacances que tout le monde considère comme le meilleur moyen d'amener l'apaisement nécessaire.

M. Floquet a enfin reçu à deux heures une lettre de M. Laur, mais comme nous l'avons dit, tout le monde à la Chambre considère l'incident comme clos.

LA SÉANCE

Paris, 23 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre valide l'élection de M. Coudreuse à Brégué (Maine-et-Loire). Elle adopte un crédit de 500,000 fr. applicable aux améliorations à apporter à l'usine des câbles de la Seyne et aux bâtiments télégraphiques la Charente et l'Ampère.

M. Roy dépose un rapport sur la création des hospices cantonaux et sur le projet de gouvernement relatif à l'organisation de l'assistance médicale gratuite.

véque de Paris, aidé en cela par les jésuites, qui a rédigé le manifeste signé par les cinq cardinaux. Ce manifeste a produit une très mauvaise impression auprès du pape et auprès du collège des cardinaux.

LA SANTÉ DE LÉON XIII

Les Contradictions de la cour vaticane. — Pas de danger immédiat.

Rome, 23 janvier.

Hier soir, à neuf heures, les trois médecins ordinaires du pape étaient appelés au Vatican, où ils sont restés jusqu'à onze heures, attendant le réveil du Saint-Père.

Les curieux qui guettaient leur sortie se sont écriés de répandre le bruit que le pape devait être au plus mal.

Le Diritto de ce soir ajoute que le pape souffre depuis longtemps d'une fistule mal placée et que cette affection s'est compliquée hier d'obstruction intestinale.

Ce matin, le mieux qui s'est produit dans l'état du Saint-Père était assez sensible pour qu'il ait pu recevoir sa cour et converser avec ses visiteurs.

Je crois savoir que les membres du corps diplomatique ont informé leurs gouvernements que l'état du pape n'était pas alarmant.

La déclaration de M. Nicotera à la Chambre, affirmant que les correspondants de journaux pouvaient prendre des nouvelles sûres de la santé de Léon XIII en s'adressant au ministre de l'intérieur, a fait très mauvaise impression au Vatican. Ces nouvelles, portant l'estampille du gouvernement italien, ne plaisent guère à l'entourage pontifical; mais il faut bien reconnaître que le système du mutisme adopté par la cour du Vatican, devait amener la mesure prise par M. Nicotera.

Au Vatican, on déclare officiellement que le pape va bien et officieusement on laisse entendre tout le contraire. La vérité semble être qu'il n'y a pas de danger immédiat. Mais le vieillard use ses dernières forces dans les malaises toujours plus fréquents dont il est pris.

Rome, 23 janvier. Le pape s'est levé ce matin.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Paris, 23 janvier.

La commission du crédit agricole a entendu le ministre de l'agriculture au sujet du projet tendant à permettre aux syndicats agricoles constitués en vertu de la loi sur les syndicats professionnels d'organiser eux-mêmes le crédit agricole.

M. Davelle a fait plusieurs objections au projet et a demandé de confier avec le ministre des finances d'une part et le ministre de l'agriculture, sur l'admission par cet établissement de agriculteurs à l'escompte de billets pour les besoins de l'agriculture.

En présence de cette déclaration, M. Méline va rédiger un nouveau texte tendant à autoriser les syndicats professionnels à se constituer en sociétés commerciales de crédit. Le ministre sera entendu ultérieurement au sujet de cette nouvelle rédaction.

Lettre de M. Laur à M. Floquet

Paris, 23 janvier.

Voici, à titre de document, le texte de la lettre adressée par M. Laur, le héros de l'algare du 19 janvier, à M. Floquet, président de la Chambre des députés:

Monsieur le Président de la Chambre des députés

Monsieur,

Comme président de la Chambre, vous avez été témoin, dans la journée du 19 janvier, de l'agression dont j'ai été victime, de la part de M. Constans, et des voies de fait auxquelles il s'est livré.

Tous nos collègues et le public des tribunes en ont été également les témoins. Vous avez, à ce sujet, réuni le bureau de la Chambre et vous en avez délibéré.

L'agresseur a lui-même reconnu le fait en présentant ses explications à la tribune, ainsi que le constate le procès-verbal: « Il y a une heure, dans un mouvement d'impatience, de violence... », a dit M. Constans.

Vous avez fait insérer vous-même à l'Officiel la mention suivante: « A ce mo-

survenu entre le ministre et quelques autres adversaires aussi violent, mais plus froidement résolu à un esclandre. Un ministre n'a pas le droit de dédaigner les moyens que la loi lui donne pour se faire rendre justice. Non seulement le souci de sa propre considération, mais avoir le soin de la dignité du gouvernement qu'il représente, l'obligent à démontrer que la loi suffit à fermer la bouche aux calomniateurs et aux engueuleurs. Si depuis quinze jours M. le ministre de l'intérieur avait sévi comme il sait le faire quand il le veut, l'Intransigeant serait rentré sous terre: le boulangisme y est bien, et c'était un autre et plus rude adversaire!

Enfin! tout est bien fini bien. Mais il y a, dans ce gros incident, qui a heureusement rappelé la faible des bâtons flottants, une leçon pour tout le monde. Et je suis sûr que M. Constans est trop fin, trop intelligent, trop perspicace pour ne pas en avoir pris sa part.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 23 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

PROMOTIONS DANS LA MARINE

M. Barbey, ministre de la marine, a soumis à la signature du président de la République, la promotion suivante:

Le contre-amiral Alquier est nommé vice-amiral, en remplacement de l'amiral Zédé, admis au cadre de réserve; le contre-amiral Gervais est nommé vice-amiral, en remplacement de l'amiral Miot, admis au cadre de réserve; les capitaines de vaisseau Turquet de Beauregard et Fleuriais sont nommés contre-amiraux.

Par un autre décret, le vice-amiral Gervais est nommé chef d'état-major général de la marine. Il prendra possession de ses fonctions le 11 février prochain.

Sont promus au grade de capitaine de vaisseau, à compter du 23 janvier: le capitaine de frégate Martin; au grade de capitaine de frégate, les lieutenants de vaisseau Daubanel et Babeuze de Lanlay; au grade de lieutenant de vaisseau, les enseignes de vaisseau Guéit et Bateillet; au grade d'enseigne de vaisseau, les aspirants de première classe Cornilhat, Broukhorst, Lagorie, de Caqueray, Gallais, Hamon, Copi et Chauvin.

Les ministres se sont ensuite occupés des affaires courantes et notamment de la préparation du budget de 1893.

LE MANIFESTE DES CARDINAUX

Paris, 23 janvier.

Le correspondant, à Rome, du Paris a pu avoir une conversation avec un cardinal romain au sujet du manifeste des cardinaux français.

Ce français a déclaré que, lors du procès de l'archevêque d'Aix, le pape a adressé deux communications à l'archevêque de Paris. La première, toute confidentielle, prouvait à M. Richard que ses actes étaient en contradiction avec la politique de Rome; le pape manifestait son mécontentement de l'attitude prise par l'archevêque contre le nonce Ferrata.

Dans la seconde lettre papale, destinée à la publicité et accompagnant la première, le souverain pontife déclarait fort nettement qu'il voulait la paix, la conciliation et l'apaisement, et que son plus cher désir était que les catholiques adhèrent à la République.

Or, ce document de désaveu public de la politique d'opposition suivie par l'archevêque, n'a jamais été publié.

D'après le cardinal romain, c'est l'arche-

gue économique de la part des négociateurs français de sacrifier quelque chose de leur système protectionniste pour maintenir intactes les vieilles relations de la France et de la Suisse. C'est ce que nous avons nous-même tâché de faire comprendre dans l'article que nous avons publié l'autre jour et qui manifestait les mêmes sentiments et les mêmes craintes.

Il est, pour nous, d'une importance capitale, dans les éventualités de l'avenir, de nous concilier, nous ne disons pas des alliances formelles, mais au moins des neutralités bienveillantes, qui soient, en cas de choc, des contrepoids salutaires, au lieu de grossir témérairement le nombre et les forces de nos ennemis, en sacrifiant nos plus grands intérêts nationaux aux calculs égoïstes d'un petit nombre.

La première protection à exercer n'est pas celle de quelques propriétaires ruraux qui veulent augmenter les fermages, ni de quelques gros fabricants qui veulent augmenter leurs bénéfices en écartant toute concurrence étrangère, c'est celle de la France entière à l'étranger, de son influence légitime, de sa puissance et de son prestige au dehors. Ce peut-être pour elle, dans les événements futurs une question d'existence. Bien coupables seraient ceux qui ne le comprendraient pas. — H. D.

LA POLITIQUE

L'affaire Constans-Laur tourne au comique. C'est très heureux pour le ministre, pour le Parlement, — pour tous ceux qui, tout en excusant — en approuvant même l'acte de violence de M. Constans, ne se dissimulent pas qu'il y avait là, en somme, un fait regrettable, dont, bien souvent, les adversaires de la République se serviraient contre elle.

Mais, après l'incident, l'attitude de M. Laur a été si extraordinaire, disons le mot, si cocasse, que le fou rire a pris même les plus formalistes et qu'on en est à se demander s'il sera possible de jamais revenir sérieusement sur la correction infligée à un si fantastique bonhomme.

M. Laur, en effet, semble prendre à tâche et à plaisir d'empêcher le public de le traiter sérieusement. Ce qu'il vient de publier sur ses projets de duel avec M. Constans, sur l'emploi d'un décimateur pour mesurer les distances, sur les précautions prises par lui pour loger au moins une balle sur trois dans le ventre de son « bedonnant » adversaire, sur les répétitions qu'il vient de faire contre le bonhomme en tête de Gastinne Renetta, sur la dictature de son ennemi, sur l'éclat de son poète qui dégoûtera Victor Hugo, et qui publiera contre ce Borgia de nouveaux Châtiments, tout cela entre dans le domaine de l'opérette et de la pantomime italienne, — celle où, comme on sait, il pleut des coups de bâton et des gifles.

Cela vaut encore mieux pour M. Constans que l'absolution plénière à lui donnée par le parlement et par la presse. A un détraqué qui fournit lui-même de si belles preuves de détraquement, on comprend, sans qu'il soit mieux besoin de l'expliquer, que les procédés parlementaires ne peuvent pas toujours et quand même s'expliquer.

Mais, maintenant que quelques jours ont passé, calmant l'ardeur belliqueuse des uns, dilatant la rate des autres, nous revenons à notre conclusion de la première heure.

Moins de longanimité et de dédain tout d'abord aurait évité la violence du dernier moment. Ce qui perd beaucoup de son importance par le fait de M. Laur lui-même, aurait pu en avoir beaucoup,

de trois semaines. Autrefois, c'était Makariev qui bénéficiait de ces concours de marchands, mais, depuis 1817, la foire a été transportée à Nijni-Novgorod.

La ville, assez morne d'habitude, présentait donc une animation extraordinaire. Dix zones différentes de étrangers, européens ou asiatiques, y fraternisaient sous l'influence des transactions commerciales.

Bien que l'heure à laquelle Michel Strogoff quitta la gare fût déjà avancée, il y avait encore grand rassemblement de monde sur ces deux villes, séparées par le cours du Volga, ce comprend Nijni-Novgorod, et dont la plus haute partie sur un roc escarpé, est défendue par un de ces forts qu'on appelle « kreml » en Russie.

Si Michel Strogoff eût été forcé de séjourner à Nijni-Novgorod, il aurait eu quelque peine à découvrir un hôtel ou même une auberge à peu près convenable. Il y avait encombrement.

Cependant, comme il ne pouvait partir immédiatement, puisqu'il lui fallait prendre le steam-boat du Volga, il dut s'enquérir d'un gîte quelconque. Mais, auparavant, il voulut connaître exactement l'heure du départ, et il se rendit aux bureaux de la Compagnie, dont les bateaux font le service entre Nijni-Novgorod et Perm.

La, à son grand déplaisir, il apprit que le Caucase — c'était le nom du steam-boat — n'était parti que le lendemain, à midi. Dix-sept heures à attendre! c'était fâcheux pour un homme aussi pressé, et, cependant, il lui fallut se résigner. Ce qu'il fit, car il ne réclamait jamais inutilement.

D'ailleurs, dans les circonstances actuelles, aucune voiture, télégraphe ou tarentass, berline ou cabriolet de poste, ni aucun cheval ne l'eût conduit plus vite, soit à Perm, soit à Kazan.

Mieux valait donc attendre le départ du steam-boat, — véhicule plus rapide qu'aucun autre, et qui devait lui faire regagner le temps perdu.

Voilà donc Michel Strogoff allant par la ville et cherchant, sans trop s'en inquiéter, quelque auberge afin d'y passer la nuit.

Mais de cela il ne s'embarrassait guère et, sans la faire qui le talonnait, il eût probablement erré jusqu'au matin dans les rues de Nijni-Novgorod.

Ce dont il se mit en quête, ce fut plutôt d'un souper que d'un lit. Or, il trouva les deux à l'enseigne de « la Ville de Constantinople ».

Là, l'aubergiste lui offrit une chambre peu garnie de meubles, mais à laquelle ne manquaient ni l'image de la Vierge, ni les portraits de quelques saints, auxquels une étoffe dorée servait de cadre.

Un canard farci de hachis aigre, enlissé dans une crème épaisse, du pain d'orge, du lait caillé, du sucre en poudre mélangé de cannelle, un pot de kwass, sorte de bière très commune en Russie, lui furent servis aussitôt, et il ne lui en fallait pas tant pour se rassasier.

Il se rassasia donc, et mieux même que son voisin de table qui, en qualité de « vieux croyant » de la secte des Ras-kolniks, ayant fait vœu d'abstinence, rejetait les pommes de terre de son assiette et se gardait bien de sucrer son thé.

Son souper terminé, Michel Strogoff, au lieu de monter à sa chambre, reprit

machinalement sa promenade à travers la ville. Mais, bien que le long crépuscule se prolongeât encore, déjà la foule se dissipait, les rues se faisaient peu à peu désertes, et chacun regagnait son logis.

Pourquoi Michel Strogoff ne s'était-il pas mis tout bonnement au lit, comme il convient après toute une journée passée en chemin de fer? Pensait-il donc à cette jeune Livonienne qui, pendant quelques heures, avait été sa compagne de voyage? N'avait rien de mieux à faire, il y pensait. Craignait-il que, perdue dans cette ville tumultueuse, elle ne fût exposée à quelque insulte? Il le craignait, et avait raison de le craindre.

Éprouait-il donc la rencontrer et, au besoin s'en faire le protecteur? Non. La rencontre était difficile. Quant à la protéger, de quel droit?

« Seule, se disait-il, seule au milieu de ces nomades! Et encore les dangers présents ne sont-ils rien auprès de ceux que l'avenir lui réserve! La Sibirie! Irkoutsk! Ce que je vais tenter pour la Russie et le czar, elle va le faire, elle, pour... Pour qui? Pour quoi? Elle est autorisée à franchir la frontière! Et le pays au-delà est soulevé! Des bandes tartares courent les steppes!... »

Michel Strogoff s'arrêtait par instants et se prenait à réfléchir.

« Si j'ose, pensa-t-il, cette idée de voyager lui est venue avant l'invasion! Peut-être elle-même ignore-t-elle ce qui se passe!... Mais non, ces marchands ont causé devant elle des troubles de la Sibirie... et elle n'a pas pas perdu étonné, elle va!... La pauvre fille!... »

Il faut que le motif qui l'entraîne soit bien puissant! Mais, si courageuse qu'elle soit, — et elle l'est assurément, ses forces la trahiraient en route, et, sans parler des dangers et des obstacles, elle ne pourra jamais les fatigues d'un tel voyage!... Jamais elle ne pourra atteindre Irkoutsk!

Cependant, Michel Strogoff allait toujours au hasard, mais, comme il connaissait parfaitement la ville, retrouver son chemin ne pouvait être embarrassant pour lui.

Après avoir marché pendant une heure environ, il vint s'asseoir sur un banc adossé à une grande case de bois, qui s'élevait, au milieu de beaucoup d'autres sur une très vaste place.

Il était là depuis cinq minutes, lorsqu'une main s'appuya tout à coup sur son épaule.

— Qu'est-ce que tu fais là? lui demanda d'une voix rude un homme de haute taille qui n'avait pas vu venir.

— Je me repose, répondit Michel Strogoff.

— Est-ce que tu aurais l'intention de passer la nuit sur ce banc? reprit l'homme.

— Oui, si cela me convient, répondit Michel Strogoff d'un ton un peu trop accentué pour le simple marchand qu'il devait être.

— Approche donc de voyager te voie! dit l'homme.

Michel Strogoff, se rappelant qu'il lui avait été prouvé avant tout, recula instinctivement.

« Tu as raison, Sangarre! D'ailleurs, nous serons partis demain! »

« Encore un espion! dit-elle. Laisse-la faire et viens souper. Le « paplaka » (sorte de gâteau feuilleté) attend. »

Michel Strogoff ne put s'empêcher de sourire de la qualification dont on le gratifiait, lui qui redoutait particulièrement les espions.

Mais, dans la même langue, bien que l'accent de celui qui l'employait fût très différent de celui de la femme, le bohémien répondit quelques mots qui signifiaient:

« Tu as raison, Sangarre! D'ailleurs, nous serons partis demain! »

« Encore un espion! dit-elle. Laisse-la faire et viens souper. Le « paplaka » (sorte de gâteau feuilleté) attend. »

Michel Strogoff ne put s'empêcher de sourire de la qualification dont on le gratifiait, lui qui redoutait particulièrement les espions.

Mais, dans la même langue, bien que l'accent de celui qui l'employait fût très différent de celui de la femme, le bohémien répondit quelques mots qui signifiaient:

« Tu as raison, Sangarre! D'ailleurs, nous serons partis demain! »

« Encore un espion! dit-elle. Laisse-la faire et viens souper. Le « paplaka » (sorte de gâteau feuilleté) attend. »

« Encore un espion! dit-elle. Laisse-la faire et viens souper. Le « paplaka » (sorte de gâteau feuilleté) attend. »

Éuilleton de l'ECHO DE LYON

24 janvier

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE V

Un Arrêté en deux Articles

Nijni-Novgorod, Novgorod de l'Oska, située au confluent du Volga et de la Boka, est le chef-lieu du gouvernement de ce nom. C'est là que Michel Strogoff devait abandonner la voie ferrée, qui, à cette époque, ne se prolongeait pas au-delà de cette ville. Ainsi donc, à mesure qu'il avançait, les moyens de communication devenaient d'abord moins rapides, ensuite moins sûrs.

Nijni-Novgorod, qui en temps ordinaire ne compte que trente-cinq mille habitants, en renfermait alors plus de trois cent mille. C'est-à-dire que sa population était décuplée. Cet accroissement était dû à la célèbre foire

Le réenregistrement et du timbre pour les actes d'avoué...

M. le ministre des finances demande à la Chambre de voter le texte du Sénat.

Les conclusions de la commission sont adoptées par 348 voix contre 167.

M. Hubbard demande à la Chambre de voter l'urgence sur le projet relatif aux associations déposés par le gouvernement...

M. Floquet fait remarquer que le projet n'étant pas distribué, l'urgence ne peut pas être mise aux voix.

Le projet sera distribué lundi. La séance est suspendue.

La séance est reprise à 7 heures 05. Sur la proposition de M. Cavaignac, appuyée par M. de Freycinet, la Chambre suspend de nouveau la séance jusqu'à 9 heures.

DEUXIÈME SÉANCE

La deuxième séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. Floquet.

M. Rouvier dépose le budget qui est renvoyé à la commission.

M. Cavaignac, dans son rapport verbal, constate qu'il y a désaccord entre les deux chambres...

La commission demande à la Chambre d'accepter ce projet de loi de ne pas retarder le vote définitif du budget.

M. Cunéo d'Ornano maintient son amendement.

M. de Freycinet rappelle que le Sénat a fait plusieurs concessions et il demande à la Chambre de montrer un esprit de concorde.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 278 voix contre 218.

L'ensemble du budget est adopté par 381 voix contre 38.

M. le président demande à quelle date la Chambre fixe sa prochaine séance.

Plusieurs voix. — Au 23 février ! au 5 ! au 16 !

La date au 23 février est repoussée par 450 voix contre 35.

La date au 16 février est adoptée par 418 voix contre 53.

La séance est levée à dix heures.

APRÈS LA SÉANCE

M. Floquet, interrogé à l'issue de la séance, a confirmé qu'au point de vue parlementaire, l'incident Lauré était clos.

SÉNAT

SÉANCE DU MATIN

Paris, 23 janvier.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

Le Sénat rejette la taxe sur les voitures annoncées réclames, et repousse, d'accord avec le ministre des finances, l'article additionnel voté par la Chambre et permettant de modérer les pénalités dans les cas de fraudes.

Le Sénat réunit enfin de 17 millions au lieu de 20 millions, la garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer algériens.

L'ensemble du budget est ensuite voté.

Le Sénat s'ajourne à 4 h. 1/2. La séance est levée à 11 h. 25.

SÉANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 4 heures 35 sous la présidence de M. Le Royer.

Après l'adoption de divers projets de loi d'intérêt local, la séance est suspendue.

La séance a été reprise à 6 heures 55.

M. Rouvier a déposé le budget.

La commission l'a examiné immédiatement.

M. Boulanger, rapporteur général, est venu déclarer, quelques minutes après, qu'elle acceptait la décision de la Chambre sur les frais de justice, mais restait énergiquement opposée à l'admission des circonstances atténuantes en matière de fraude.

Le Sénat émet un vote conforme à ces conclusions, et l'ensemble du budget est voté à l'unanimité de 235 votants.

Le Sénat vote ensuite à l'unanimité de 244 votants un crédit de 500,000 fr. pour l'établissement d'une ligne sous-marine, et s'ajourne à ce soir, 9 h. 1/2.

SÉANCE DE NUIT

La troisième séance est reprise à dix heures.

M. le président dit que la Chambre a adopté le budget tel qu'il avait été voté par le Sénat.

La Chambre s'est ajournée au 16 février. Je propose au Sénat de s'ajourner à la même date. (Assentiment général.)

La séance est levée à 10 h.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE ROME

Rome, 23 janvier.

D'après une communication du bureau central météorologique, le tremblement de terre indiqué par tous les appareils sismiques de la station expérimentale du collège romain, s'est produit à 41 heures 25 minutes 40 secondes, avec mouvement sursultatoire et oscillatoire.

L'observatoire de Rocca di Papa, télégraphie qu'une violente secousse avec mouvement du nord au sud, a été ressentie à 41 heures 24 minutes; elle a duré 7 secondes.

La population est très effrayée. Tous les bâtiments ont été fortement ébranlés et les murs ont été lézardés.

Dans les quartiers populaires, la foule campait dans les rues et sur les places, passant la nuit dehors malgré la rigueur de la température.

Dans le théâtre, la panique a été courte. Un seul accident s'est produit.

Incendie d'un Palais à Bruxelles

Bruxelles, 23 janvier.

Un immense incendie a éclaté cette nuit, à deux heures, chez le duc d'Arenberg. Toute la partie du palais appelée le Pavillon du comte d'Egmont est détruite. Rien n'a pu être sauvé, sauf les tapisseries des Gobelin.

L'incendie a commencé dans la chambre de la princesse de Cr. On croit qu'il a été occasionné par une allumette jetée sur le tapis.

Le prince, la princesse et leurs enfants ont pu se sauver par la petite porte du palais et se réfugier à l'hôtel voisin.

Les autres corps de bâtiment ont été préservés.

A six heures, l'incendie était complètement éteint.

Un incendier et deux pompiers ont été grièvement blessés. Un lieutenant de pompier a été légèrement blessé.

MENUS FAITS

Paris, 23 janvier.

La Ligue pour la réforme générale de l'impôt tendra demain, à deux heures, dans la salle de l'hôtel des chambres syndicales de la rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Anatole de la Forge, sa première réunion générale.

MM. Goblet et Tolain, sénateurs, Georges Berger, Dupuy-Dutemps, Leydet, Emile Moreau et Maugin, députés, le docteur Levrard, président du conseil municipal, et le docteur Thulié prendront la parole dans cette réunion.

Le général Dogliotti est mort, hier, à Florence. Il fut un grand ami de Garibaldi qui lui confia, pendant la guerre du Tyrol, en 1866, le commandement de l'artillerie de son armée.

M. Couch-Adams, le célèbre astronome anglais, directeur de l'Observatoire de Cambridge, est mort, hier, à Londres. C'est lui qui, en 1845, a découvert la planète Neptune.

Hier, à l'Université de Naples, le professeur Scaduto a été sifflé par une partie de ses auditeurs. Il en a souffert. Il en avait déjà souffert un autre avant-hier. Ce matin, les étudiants ont levé leurs cannes sur lui. Il a eu grand peine à s'enfuir. Les étudiants ont brisé les portes et les vitres. Le directeur a promis de faire intervenir d'une façon impartiale les autorités supérieures, mais l'Université est encore très agitée.

On a conduit, la nuit dernière, à l'hôpital Tenon, une jeune fille de dix-huit ans, assez égarément vêtue, que des gardiens de la paix avaient relevée rue Saint-Maur. Cette jeune personne, dont on ignore le nom, était plongée dans un sommeil léthargique dont on n'a pu encore la tirer, en dépit de tous les efforts des médecins de l'hôpital.

LES FÊTES DE NICE

La série des fêtes de Nice a commencé par les courses qui ont été très brillantes, elles se continuent actuellement par un grand concours hippique qui ne prendra fin que mardi prochain.

Le dimanche 7 février auront lieu de

grandes courses vélocipédiques, puis il y aura repos jusqu'au Carnaval, qui s'ouvre le 20 février, à dix heures, par une aubade en ville; à huit heures et demie, arrivée de S. M. Carnaval XX dans sa bonne ville de Nice avec le cérémonial habituel, musiques civiles et militaires, salves d'artillerie, etc.

Cette première journée sera terminée par un grand bal promenade au Casino.

Le 21 février, journée de toutes les mascarades; le soir, illuminations du corso aux flambeaux.

Le 22, grand défilé musical et carnavalesque aux flambeaux; enfin, le Jeudi gras, 25 février, auront lieu grand corso de gala et première bataille des fleurs, et à onze heures, le premier grand veglione du comité au théâtre municipal.

Le 27, grande fête de charité de jour et de nuit au Casino municipal.

Le 28, journée du grand Corso carnavalesque, avec bataille de confetti et de fleurs; le 29, bataille de fleurs seulement; le 30, bataille de fleurs seulement et deuxième grand veglione. Les prix offerts sont des plus beaux; ils atteignent jusqu'à 4,000 fr. pour les grands chars.

Le 12 mars, les fêtes recommenceront par une série de trois jours de régates; le 17 mars, grande fête enfantine sur la promenade des Anglais, bataille de fleurs d'enfants.

Enfin, de grandes fêtes auront lieu pour la Mi-carême les 23, 24 et 25 mars, avec une nouvelle bataille de fleurs, une grande re-doute blanche qui complètera la série des diverses réjouissances de l'hiver à Nice.

Ajoutons à ce programme qui ne donne qu'une bien faible idée des enchantements par lesquels l'hiver nous peut passer, les attractions quotidiennes du théâtre municipal, du casino municipal, ou palais de la joliesse, du jardin zoologique, du Grand Cirque et de l'Eldorado de Nice; on conclura de cette énumération qu'il existe là-bas, bien loin des brouillards du Rhône, un pays fortuné, une sorte de Paradis de Mahomet dont nous souhaitons à tous l'accès.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Banquet. — Les conscrits de la classe de 1871 qui voudront prendre part au banquet, fixé au 7 février, pourront se faire inscrire chez M. Joly, cafetier, place Neuve, jusqu'au 31 janvier.

Une deuxième réunion aura lieu, le dimanche 31 courant, chez M. Joly, à dix heures.

Loire. — Classe de 1871. — Dimanche, 31 janvier, un grand banquet fraternel, organisé par les conscrits de la classe de 1871, à l'occasion du vingtième anniversaire de leur tirage au sort, aura lieu chez M. Rozier, restaurateur; le prix est fixé à 3 francs, sans le vin.

Les conscrits des communes environnantes, qui désirent y prendre part, sont priés de se faire inscrire chez M. Rozier jusqu'au 31 courant.

Tarare. — Concert-spectacle. — La société chorale de Tarare donnera un concert-spectacle dans la salle de Nave, le dimanche 7 février, à 7 heures et demie du soir, avec les gracieux concours des sociétés musicales de la ville et de plusieurs amateurs. Nous publierons le programme qui promet de nous faire passer une agréable soirée dans un de nos prochains numéros.

Classé 1891. — Aujourd'hui dimanche, à deux heures, hôtel Decultieux, rue Désirée, aura lieu le banquet de la classe. A huit heures du soir, grand bal salle Decultieux, rue Grand.

Condrieu. — Hier, grande animation à Condrieu. Nos joyeux vigneronnets étaient en fête, comme chaque année à pareil jour. Dès le matin, des détonations se faisaient entendre, annonçant le retour de la Saint-Vincent.

A midi, presque tous les vigneronnets se trouvaient réunis à l'hôtel Thomas, dans un grand banquet fraternel, auquel étaient venus s'associer M. le maire de Condrieu ainsi que plusieurs notabilités politiques. Près de cent convives prenaient part à cette importante manifestation. A la fin du repas, une collecte a été faite, qui a produit huit francs. Cette somme, déposée entre les mains de M. le maire, sera versée moitié à la caisse du Bureau de bienfaisance, moitié à celle des écoles.

Le soir, un bal avait lieu au même hôtel. Il a été très animé et s'est prolongé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

LOIRE

Saint-Etienne. — Incident au tribunal. — Hier soir, samedi, au début de l'audience correctionnelle, M. Morard, président intérimaire, a interpellé vivement un de nos confrères du *Stéphanois*, qui lui avait attribué d'ahurissant coq-à-l'âne et d'innombrables sottises.

Une rencontre est possible. — Hier soir, samedi, M. le général de division Pierron a passé dans la cour d'honneur de la caserne Rullière, la revue des troupes de la garnison que l'Echo a annoncé.

Les croix et médailles du 1er janvier ont été remises aux nouveaux promus.

Vol. — Pendant l'absence de Mlle Roux, mercière, rue d'Annonay, une somme de trente-cinq francs a été enlevée dans le tiroir non fermé à clef du magasin.

Théâtre réaliste. — Deux jeunes gens, séduits par les théories dramatiques de M. de Chirac, ont scandalisé les consommateurs du café Varenne, 61, rue du Soleil, par des exhibitions réalistes dépourvues de feuille de vigne. Ils ont été reconnus et procès-verbal a été dressé contre eux par M. Bonnaves, commissaire de police du 2e arrondissement (Saint-François).

Coups de hache. — Le sieur Boulin, tourneur, rue Greuze-de-Cluivre, qui, le 1er janvier, avait donné un coup de hache à sa maîtresse, dans la rue Tréfilerie, a été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel.

Anciens chasseurs à pied. — Aujourd'hui dimanche, à dix heures précises du matin, réunion générale au café Vauv, 15, rue de la Croix.

Les trois cents Stéphanois qui ont servi dans les bataillons de chasseurs ou qui y ont été affectés comme réservistes, sont instamment priés d'assister à cette importante réunion.

Roanne. — Prévoyants de l'avenir. — La section de Roanne se réunira en assemblée générale aujourd'hui dimanche, à neuf heures et demie du matin, salle des prud'hommes.

Sociétaires absents qui n'auraient pas avisé le bureau du motif de leur absence, seront passibles d'une amende de un franc.

A cette réunion, on renouvellera une partie du bureau. Les membres sortants sont MM. Gande, Pelletier, Verrière, Jaquet et Froment.

Tentative de vol avec effraction. — Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

Heureusement, rien de ce qui pouvait leur convenir n'est tombé sous leurs mains.

Ils n'ont pas pu trouver une somme de 150 francs, qui était enfermée dans le tiroir d'une commode, sorte de panier à pain.

Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

Heureusement, rien de ce qui pouvait leur convenir n'est tombé sous leurs mains.

Ils n'ont pas pu trouver une somme de 150 francs, qui était enfermée dans le tiroir d'une commode, sorte de panier à pain.

Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

Heureusement, rien de ce qui pouvait leur convenir n'est tombé sous leurs mains.

Ils n'ont pas pu trouver une somme de 150 francs, qui était enfermée dans le tiroir d'une commode, sorte de panier à pain.

Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

Heureusement, rien de ce qui pouvait leur convenir n'est tombé sous leurs mains.

Ils n'ont pas pu trouver une somme de 150 francs, qui était enfermée dans le tiroir d'une commode, sorte de panier à pain.

Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

Heureusement, rien de ce qui pouvait leur convenir n'est tombé sous leurs mains.

Ils n'ont pas pu trouver une somme de 150 francs, qui était enfermée dans le tiroir d'une commode, sorte de panier à pain.

Une tentative de vol avec effraction a été commise hier la veille au domicile des époux Jean-Marie Denis, situé route de Paris, et au premier étage d'une cour.

Les malfaiteurs ont brisé la porte d'entrée au moyen d'un ciseau à froid.

Dans l'intérieur, ils ont bouleversé les meubles de fond en comble. Il n'y a pas jusqu'à un linge qu'ils n'aient fouillé partout.

M. Pellissier, dont on a pu déjà apprécier le talent littéraire vient d'obtenir dans la section « Prose », une médaille de première classe décernée par l'Académie Lamartine pour deux nouvelles.

M. Pellissier avait également obtenu dernièrement une récompense au concours littéraire qui a eu lieu à Annonay.

Nous nous adressons nos félicitations à notre compatriote et ami.

Disparition. — Depuis mardi passé, le nommé Piston, âgé de 30 ans, a disparu de son domicile. Voici son signalement : grand, maigre, sans barbe, casquette noire, veste en drap noir, pantalon gris pailleté carreaux, sabots. Les personnes qui auraient eu connaissance de sa retraite sont priées d'en donner connaissance au maire de la commune d'Uzie ou à M. Monestier, propriétaire de l'hôtel du parc à Valence.

Théâtre. — Ce soir, dimanche, *Marceau ou les Enfants de la République*, au 3e tableau, le *Chant du Départ* chanté par M. Amory, baryton, les artistes et les chœurs; au 9e tableau, la *Marséillaise*, chantée par M. Bourcier, ténor, les artistes et les chœurs.

AVIS. — La direction demande pour le *Voyage de Suzette* des enfants de 4 à 6 ans, s'adresser, sous les jours au théâtre, de 4 heures à 3 heures, au régisseur général.

Etat civil. — Mariages, 5; divorce, 1; naissances, 43.

Décès, Joseph Bret, Apolline Dambuyant, Louis Duco, Jeanne Borel, Jacques Crouzet, Etienne Ferréol, Eugène-Joseph Charrière, Louise Bourry, Pauline-Claire Roux, Ernest-Louis Brioude, Frédéric Talon, Marius Cote.

Musique d'artillerie. — Dimanche 24 janvier 1892, allegro militaire (X...) — Ouverture de Concert (G. Parès). — Suite algérienne, réverie du soir (C. Saint-Saëns). — Reminiscences du désert, Ode symphonique (F. David). — Mathilde, polka pour piston (Reichenstein).

Rixe à Saint-Marcel-les-Valence. — Les temps des coups de poings viendrait-il à la mode ?

Un disciple de Nemrod, T., dont le respect de la propriété d'autrui est le moindre des soucis pourrait nous en dire long là-dessus.

S'étant permis, comme d'habitude, de traverser avec ses chiens, les champs de luzerne du sieur M..., rustique tueur de porcs, non patenté du village, T... s'est vu arrêter par le propriétaire.

Celui-ci, aveuglé par la colère, le saisissant au collet, l'a terrassé et lui a administré une telle quantité de coups de poings qu'il en est bientôt la figure meurtrie.

Pendant le combat, nos gladiateurs poussaient des cris de rage, des menaces de mort; ce qui amusait le plus les voisins, témoins de cette rencontre, mais fort indifférents sur le sort des combattants. Cependant, quand M..., au paroxysme de la fureur, dit au chasseur : « Il faut que je te saigne ! On crut devoir l'arrêter, car dans son égarément, il pouvait peut-être avoir affaire à un disciple de Saint-Antoine.

Le malheureux Nemrod s'est retiré du combat tout confus, jurant sur un paquet d'asperge, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Romans. — Budget. — Le refus de l'approbation, par la Préfecture, du budget, est encore aujourd'hui l'objet de nombreux commentaires.

Co-rejet est la preuve évidente de l'impopularité administrative de M. le maire, qui est aussi neuf en affaires que le premier jour où il est entré à la mairie.

Dans ces conditions, il importe donc de faire choix, aux prochaines élections municipales, d'un homme compétent, habile administrateur, pour succéder à M. Bouvet.

Il y a des intérêts de la ville, qu'on ne l'oublie pas.

Vol. — Dans la nuit du 20 au 21 courant, des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits dans une maison de campagne, située route de Mours, appartenant à M. Roumès.

Ces individus ont enlevé six litres de vin, trois litres de liquors, un sulfateur, deux paires de souliers, le tout évalué à une cinquantaine de francs.

Acte de probité. — Une montre en argent a été trouvée par M. Léon Julien, gendarme, à dix heures et demie, par lui au bureau de police où son propriétaire est venu la réclamer le lendemain.

Nos félicitations à M. Julien pour cet acte de probité qui l'honore.

Bourg-de-Péage. — Classe 1891. — Les jeunes gens qui font partie de la classe 1891 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche prochain, 24 courant, à 2 h. de l'après-midi, au café Salard, Grand'Rue.

La commission espère que les retardataires n'attendront pas le dernier moment pour se faire inscrire.

Légion d'honneur. — M. le colonel du 75e régiment de cavalerie de la Légion d'honneur à M. Faugère, chef d'escadron d'artillerie de la troupe territoriale, principal du collège. Il passera, à cette occasion, une revue des troupes de la garnison, le jeudi, 28 janvier, à trois heures de l'après-midi, dans la cour de la caserne Bon.

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale sont invités à assister, en tenue à cette revue.

Conseil de guerre. — M. Dumoulin, capitaine au 75e de ligne, est nommé à titre provisoire, substitut de l'officier, rapporteur près le conseil de guerre de Grenoble.

Classe 1891. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1891, sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche, 24 courant, au café Français Roux, place d'Armes, à 2 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Versements.

Crest. — Une nouvelle société. — Une nouvelle société serait sur le point de se former. Son but serait d'attirer les jeunes gens et les empêcher d'aller dans les établissements mal famés.

Le lieu de réunion serait un espace de cercle où on trouverait tous les journaux, jeux, etc. Nous faisons des vœux pour que cette jeune société arrive à son but qui, hélas, est bien désiré. La première réunion aura lieu demain dimanche, à 3 heures du soir, au café Brun.

Tous les jeunes gens de Crest, âgés de 18 à 25 ans, sont priés d'y assister.

LES MINEURS DE SAINT-CHAMOND

Fin de la Grève

On nous télégraphie de Saint-Chamond : L'administration municipale, justement émue de la continuation de la grève, s'est entremise entre la compagnie et les mineurs, afin de faire cesser le plus tôt possible le conflit actuel.

Les administrateurs et les ingénieurs des houillères de Saint-Chamond ont eu une longue entrevue avec M. le maire et ses adjoints : ceux-ci ont fait part aux délégués mineurs des résultats de l'entrevue qu'ils avaient eu avec les représentants de la compagnie.

Aussitôt après, une réunion des ouvriers eut lieu dans la salle des syndicats et à l'unanimité, la reprise du travail a été votée. Les mineurs recommenceront lundi, dans les mêmes conditions que précédemment.

DEUX INFANTICIDES

On nous télégraphie de Valence : Une enquête ouverte par le parquet a amené la découverte d'une grave affaire.

Une domestique nommée V. E... rentrait ce soir à l'hôpital pour se faire soigner d'une hémorragie.

En l'examinant les médecins s'aperçurent qu'elle venait d'accoucher.

Pressée de questions pour savoir ce qu'elle avait fait de son enfant, elle a avoué l'avoir jeté dans les cabinets.

La justice, prévenue aussitôt, a ouvert une instruction dont nous donnerons les résultats aussitôt qu'ils nous seront communiqués.

La nommée Pauline-Julienne Chaix, âgée de 27 ans, sans profession, demeurant avec ses parents, à Montvendre, soupçonnée d'avoir fait enlever, était accusée, depuis un mois environ, d'avoir accouché clandestinement et d'avoir fait disparaître son enfant.

Les autorités, prévenues, ne purent avoir aucun éclaircissement.

Sur les instances de M. le juge de paix, la nommée Chaix dut se laisser visiter par une sage-femme de Chabeuil le 21 courant, à midi.

Cette visite ayant démontré que la nommée Chaix avait réellement accouché, elle a fini par avouer qu'en effet, à la date du 7 décembre, à trois heures du soir, elle avait mis au monde un enfant du sexe masculin

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 23 janvier, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 768. — Température : 4. — Direction du vent : Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 9.5. — Minimum de température dans les 24 heures : + 4.

Demain lundi, aura lieu au Grand-Théâtre, la représentation annuelle au bénéfice de notre premier chef-d'orchestre, Alexandre Luitre.

Le maestro en a repris le scénario et le raconte par une partition nouvelle dont il a écrit la musique et que l'on dit charmante.

Petit courrier universitaire : Sont nommés instituteurs à St-Andéol, M. Royer, de Ste-Consoise; à Ste-Consoise, M. Fournel de St-Andéol; à St-Bonnet-le-Troncy, M. Schuchmacher de St-Clément-de-Vers; à St-Clément-de-Vers, M. Guieu, adjoint à Lyon.

Les travaux du monument érigé sur la place Carnot à la gloire de la République se continuent lentement.

Le groupe de l'Égalité regardant la rue Victor-Hugo est assez avancé, mais par contre les groupes de l'Égalité et de la Liberté, à gauche et à droite du monument sont encore à l'état d'ébauche.

Le monument ne pourra pas être achevé avant la fin de 1893 ou le commencement de 1894.

Les courses et les officiers de cavalerie : Il y a eu, aujourd'hui, au ministère de la guerre, une réunion de généraux qui ont examiné la question de savoir si l'on continuerait à permettre ou non aux officiers de cavalerie de prendre part aux courses, en tant que militaires, soit sur des hippodromes, soit dans des concours hippiques.

Les officiers des 30 régiments de dragons sont dans la joie, ils abandonnent leur dolman écriqué pour porter la jolie tunique ample et les épaulettes de leurs camarades des cuirassiers.

Il est constitué au Havre, il y a trois mois, une société symphonique, sous le titre de Société des concerts populaires.

Le bal de la Toilette : A l'heure où nous mettons sous presse, le bal de la Toilette bat son plein au Théâtre-Bellecour, et les couples se livrent aux entraînements effrénés des valses et quadrilles.

Le bal est ouvert à onze heures par un quadrille de Métra.

Puis les valses ont commencé, succédant aux polkas, aux mazurkas. A minuit, un magnifique quadrille des lancers, dansé avec un entrain superbe par quarante membres de la corporation des tailleurs, vêtus d'habits aux nuances claires, a été unanimement applaudi.

Parmi les autorités présentes, nous avons remarqué M. le préfet du Rhône, accompagné de M. Rostaing, le nouveau secrétaire général pour la police. Nous renoncions à citer d'autres noms, tant l'affluence est grande, tant la circulation est difficile.

L'orchestre, magistralement dirigé par le sympathique Arnaud, joue avec un ensemble parfait son répertoire le plus choisi.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Nous rappelons qu'aujourd'hui, à 2 heures, a lieu à la Bourse du travail, une réunion privée et obligatoire de tous les adhérents des syndicats dont les noms suivent :

Syndicat des ouvriers maçons de Lyon et du Rhône, ouvriers coiffeurs, pâtisseries-confiseurs, syndicat professionnel des ouvriers maçons, produits chimiques, moutons en fer et fonte, employés de cafés, garçons boulangers, glacières, tissage mécanique, teinture en pièces, tanneurs-corroyeurs, bottonniers, tapissiers, menuisiers, chauffeurs, mécaniciens, apprêteurs, coupeurs-tailleurs, ferblantiers-zingueurs, imprimeurs sur étoffe, teinture en flote, ébénistes, cartonnage, chevriers, maroquiniers et mégisseries, ouvriers en voitures, moutons en fonte, vanniceries, carrossiers-réunis, produits chimiques, ouvriers en instruments de musique, ouvriers typographes, parqueteurs-respiciens, bijoutiers en faux, menuisiers, tailleurs, selliers lyonnais, repousseurs sur métaux, syndicat général des ouvriers maçons, serruriers, apprêteurs de Lyon et de la banlieue, ours et piqueurs sur des-sins, coupeurs-cambreurs, polisseurs sur pierre et marbre, teinture lyonnais, etc.

Les Anarchistes à la Croix-Rousse

Le Parti ouvrier avait organisé, hier, à la brasserie Robert, rue Coste, une réunion dont l'ordre du jour était des plus intéressants; il comprenait notamment : « Les dessous de la municipalité » par M. Charpentier, conseiller municipal démissionnaire; « La Bourse du Travail » par le citoyen Péronin; la Conquête des municipalités, les mœurs parlementaires.

Les anarchistes étaient nombreux dans la salle et habilement dissimulés dans les divers groupes, ils ont laissé parler M. Charpentier qui a refait en un discours le résumé des campagnes de l'Écho de Lyon sur la Martinière, sur la rue Gréole, sur la réunion des deux théâtres.

Quant au groupe du Rhône et de la Saône, dominé par la ville de Lyon, qui regardera la gare de Perrache, la pierre dans laquelle il doit être sculpté n'est pas encore arrivée.

Le monument ne pourra pas être achevé avant la fin de 1893 ou le commencement de 1894.

UNION DES RÉPUBLICAINS RADICAUX du 6^e Arrondissement

Le 16 janvier dernier, le comité de l'Union des républicains radicaux avait réuni, dans une des salles de la brasserie du Parc, un grand nombre des électeurs du sixième arrondissement.

Le député explique ses différents votes à la Chambre, il s'étend plus spécialement sur les questions ayant trait aux caisses de retraite et à la création, dans tous les départements, d'établissements destinés à hospitaliser les vieillards et les invalides du travail.

NOUVELLES ÉLECTORALES

Reunion du Comité de concentration républicaine du 2^e arrondissement

Une réunion plénière du comité de concentration républicaine du deuxième arrondissement a été tenue, hier soir, à la brasserie Prêt, à Perrache.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON

Dans sa dernière séance, le conseil de guerre de Lyon, présidé par M. le colonel de gendarmerie Joffroy, a prononcé les condamnations suivantes :

1^{er} Jean-François Seity, territorial de la classe de 1879, six mois de prison pour insoumission.

4^e Georges Moser, territorial de la classe de 1871, un an de prison pour insoumission.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

La femme Marie Gobet, demeurant à Saint-Fons, a comparu hier à l'audience des flagrants délits, sous la prévention de vol de cinq écus de laine, d'une valeur de 15 fr.

La femme, mère de famille, n'a pas d'antécédents judiciaires et demande au tribunal de lui faire application de la loi Bérenger.

LA PRÉVOYANCE SCOLAIRE Du 1^{er} Arrondissement

Aujourd'hui dimanche, à une heure et demie, aura lieu au Grand-Théâtre, le concert-conférence organisé par la Prévoyance scolaire, en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles communales du 1^{er} arrondissement.

LES CAMBRIOLEURS

Ces dangereux malfaiteurs continuent, en toute sécurité, leurs exploits; c'est ainsi que dans la seule journée d'hier, ils ont commis trois nouveaux méfaits, qui viennent s'ajouter aux nombreux vols dont il sont les auteurs.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Le gouvernement des États-Unis a envoyé au Chili un télégramme exigeant une réparation ou des excuses immédiates pour la dépêche offensante envoyée le 11 décembre par M. Matta.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Le gouvernement des États-Unis a envoyé au Chili un télégramme exigeant une réparation ou des excuses immédiates pour la dépêche offensante envoyée le 11 décembre par M. Matta.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Le gouvernement des États-Unis a envoyé au Chili un télégramme exigeant une réparation ou des excuses immédiates pour la dépêche offensante envoyée le 11 décembre par M. Matta.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Le gouvernement des États-Unis a envoyé au Chili un télégramme exigeant une réparation ou des excuses immédiates pour la dépêche offensante envoyée le 11 décembre par M. Matta.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

Le gouvernement des États-Unis a envoyé au Chili un télégramme exigeant une réparation ou des excuses immédiates pour la dépêche offensante envoyée le 11 décembre par M. Matta.

LES ÉTATS-UNIS ET LE CHILI

nommé Etienne Bois, qu'ils ont trouvé couché dans une maison inhabitée de la place de l'Abondance.

Accouchement. — A 3 heures 1/2 du matin, Mme D. C., femme B., ménagère, passait dans la rue du Chapeau-Rouge pour se rendre à l'hôpital de la Charité, où elle comptait faire ses couches, lorsqu'elle fut prise tout à coup des premières douleurs de l'enfantement.

Obsèques civiles. — Les obsèques civiles de M. le vicomte Bonard auront lieu demain lundi, à 2 heures 3/4.

Le comité socialiste révolutionnaire du 3^e arrondissement invite les organisations socialistes à assister aux funérailles de la citoyenne Bonard.

Concerts du Conservatoire. — L'administration des concerts du Conservatoire nous prie d'annoncer que dans sa dernière réunion, le comité consultatif a décidé de donner au quatrième concert « Rome et Jézabel de Berlioz ».

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, en matinée, à 1 heure 1/2, et le soir, à 8 heures 1/4, pour la dernière fois, le dimanche l'Auberge des Mariniers, le grand succès actuel, grand drame nouveau en 5 actes et 9 tableaux, par M. Eugène Moreau.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui dimanche en matinée, à 1 heure 1/2, et le soir, à 8 heures 1/2, le Petit-Duc, l'opérette dont le succès rivalise avec celui de la « Fille de Mme Angot ».

UN CROISER ÉCHOUÉ

Le croiseur « Aréthuse » rentrant à Brest, lorsqu'une erreur de route fit jeter le bâtiment sur les rochers de la pointe des Capucins.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 23 Janvier 1892

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Carmen et Les Noces de Jeannette.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et accès du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante : Lyon, le 23 janvier 1892.

Chronique Locale

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de l'Union des républicains radicaux du sixième arrondissement. — Tous les délégués des groupes sont convoqués pour lundi, 25 janvier, à huit heures et demie du soir, au comptoir Brunet, cours Vitton, 12.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La Jeunesse de Lyon (Groupe anarchiste). — Tous les adhérents des groupes anarchistes de Lyon et de la banlieue sont priés d'assister à la réunion privée qui aura lieu le dimanche 24 courant, à 2 heures précises, au café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des chausseurs de Lyon. — Nos collègues sont priés de vouloir bien assister au cours de coupe (fabrication des patrons) qui aura lieu lundi soir, au siège de la société, en commencera à huit heures.

SINISTRE EN MER

Le steam « Normandie », de la Compagnie Transatlantique, partant pour New-York, a coupé en deux le remorqueur « Abailie ».

Dépêches Téléphoniques

UN CROISER ÉCHOUÉ

Le croiseur « Aréthuse » rentrant à Brest, lorsqu'une erreur de route fit jeter le bâtiment sur les rochers de la pointe des Capucins.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 23 Janvier 1892

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Carmen et Les Noces de Jeannette.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et accès du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante : Lyon, le 23 janvier 1892.

Chronique Locale

AUX ÉMIGRÉS ALSACIENS

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

GRANDE MISE EN VENTE

BAL & SOIRÉE

SOLDÉS ET OCCASIONS

LA MALTINE

TOILES & BLANC

Deux Passages

TOILETTE DE SOIRÉES

DÉJEUNER DES DAMES

TOILETTE DE SOIRÉES

DÉJEUNER DES DAMES

TOILETTE DE SOIRÉES

DÉJEUNER DES DAMES

TOILETTE DE SOIRÉES

DÉJEUNER DES DAMES

TOILETTE DE SOIRÉES

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL JEANNE BARFLEUR

Au bout de trois semaines, elle la fit appeler. — Je pense que vous avez pris l'air de la maison, lui dit-elle. — A peu près, madame. — Vous savez au moins comment on note les mesures... et le nom des choses... — Oui, madame. — Vous allez quitter l'atelier. Il fallait y passer, mais il n'est pas fait pour vous. Vous serez à la vente et vous aurez la table. Ça vous convient? — Sans doute, madame. — La première assistait à l'entretien. — Mademoiselle Laure vous donnera ses instructions. Tâchez de les comprendre. — Ce soir-là, en rentrant, Colette était radieuse. — Tu sais, Jeanne, dit-elle, je monte en grade... Je deviens vendeuse. — Les deux sœurs s'embrassèrent tendrement. — Tu es contente? dit Jeanne.

— Autant que tu peux l'être. Et toi? — Moi aussi. Elle ne disait pas la vérité. De graves inquiétudes la tourmentaient. Autour d'elle, des symptômes se manifestaient assez menaçants, et elle en prévoyait autant du côté de sa sœur. A la rue Visconti du moins elles étaient tranquilles. Ce pauvre logement leur semblait un Eden. Presque chaque soir elles trouvaient un frais bouquet sur leur cheminée. Le vieux jardinier l'y déposait en venant faire sa ronde chez ses privilégiés. Le jardin prenait aussi une meilleure tournure. On était au milieu de mai. Les lilas en pleine floraison et les cyzistes de cette sorte de square intérieur embaumaient. Et toujours les fenêtres d'en face restaient closes. — L'on amoureux est mort, dit Colette à Jeanne. — Non, répliqua la blonde avec une indifférence affectée, mais il m'a oubliée. Il n'était pas mort et ne l'oubliait pas. Ce soir-là, il devait reparaitre, et non pas seul, mais en nombreuse et bruyante compagnie. A neuf heures, ses persiennes furent repoussées avec fracas, et plusieurs silhouettes barbes se dessinèrent à l'embrasure de la fenêtre brillamment illuminée. Le voisin devait avoir allumé au moins deux bougies.

Les silhouettes pressées à la croisée étaient au nombre de trois. Deux autres s'agitaient dans les profondeurs de la chambre. Mais les yeux noirs de Colette et les yeux bleus de Jeanne furent assez perçants pour reconnaître le profil d'une tête brune, et il leur sembla qu'elle s'inclinait dans un salut. — Tu ne le rends pas? dit Colette très taquine. Jeanne soupira. Le rendre? A quoi bon? N'étaient-elles pas condamnées à rester vieilles filles par leur pauvreté? Est-ce que la beauté sert à rien, ou l'esprit, ou même la vertu, et présentent-ils dans la balance pour le choix d'une femme? N'est-ce pas l'âme qui triomphe, aujourd'hui plus que jamais, de la dot sur le cœur? Et se maria-t-on quand on n'a pas dans sa bourse la somme plus ou moins forte, selon le degré de l'échelle, qu'il faut chez nous pour acheter un mari? En quelques jours, Jeanne avait acquis autant d'expérience que d'autres en dix ans. Elle se disait qu'il faut plus de courage et de force aux filles obligées de se suffire à l'aide d'un travail ingrat que les heureux de ce monde ne le supposent. Elle se repliait sur elle-même et sa tristesse secrète, son amertume d'enfant perdue, s'accroissaient de toutes sortes de craintes, de dégoûts et de misères qu'elle sentait sur le point de fondre sur Colette et sur elle-même. Ce n'était encore qu'un doute, mais ce doute prenait corps et s'enfonçait par degrés dans son esprit.

Après l'avoir traitée avec une sorte d'indifférence et presque de brutalité voulue, comme pour bien faire montre de son autorité. Servoz, le premier aux confessions, son supérieur direct, la jugeant assez acclimatée, rompu aux usages, l'esprit élargi par les propos entendus, les anecdotes racontées à table, dans les vastes réfectoires du cinquième étage, au-dessous des toits, hantée peut-être par ces désirs d'avancement bien excusables et qui germent dans toutes les têtes d'employés afin de tirer le diable par la queue et décidés à tout pour sortir du rang, Servoz, estimant en un mot son éducation faite, commençait à réviser son vol autour d'elle, comme ces oiseaux de proie qui planent sur une bande d'alouettes. De temps en temps, la tête fine de M. Plessis lui-même apparaissait à son tour derrière les piliers qui soutenaient les voûtes légères de ce temple de la frivolité. Il restait là des minutes entières en observation, ce qui était son droit. N'était-il pas le maître, le propriétaire de ce domaine et libre d'y circuler à sa fantaisie? Jeanne, sans qu'il y parût, avait saisi des regards menaçants, très doux de la part du patron, très irrités de la première aux modes, M^{lle} Aimée, qui surveillait sa position menacée. Jusqu'à Venotte, qui, maintenant, dans ses rondes de surveillance, s'attendait volontiers auprès d'elle, lui glissait des mots équivoques et laissait percer dans ses yeux ces flammes de la convoitise qui s'allume et auxquelles l'ingénue la plus innocente ne saurait se tromper.

On aurait dit qu'il venait réclamer son salaire! Quelle idée se faisait-il donc de son caractère pour croire qu'elle se rendrait si aisément? Mais ce n'était ni Venotte, ni le patron, ni même la jalousie de M^{lle} Aimée que la pauvre fille redoutait le plus. Elle pouvait s'en défendre. Du moins elle le pensait. Venotte ne lui disait rien qu'en somme elle ne pût entendre. Et quant au maître, il ne lui adressait jamais une parole malséante et passait pour tenir surtout à son autorité et à ses millions. C'est à peine s'il lui avait dit une fois ou deux: — Eh bien! commencez-vous à vous faire au métier? Elle répondait: — Mais oui, monsieur, je vous remercie. Il souriait et passait. Ce n'était pas bien terrible. Il est vrai que les yeux étaient plus expressifs que les paroles; mais M. Plessis ne manquait pas ailleurs de courtoisies de son pouvoir et n'avait qu'un signe à faire pour le voir tomber à ses genoux, dans l'empressement des faveurs à recueillir. Pourquoi se serait-il plutôt occupé d'elle? Ce qui la faisait trembler, c'était Servoz. Servoz devenait son cauchemar. Quand il l'apercevait seule dans une encoignure, il prenait avec elle des familiarités qui la choquaient, non pour ces libertés en elle-même, mais pour ce

qu'elles présageaient dans un avenir prochain. Il lui lançait des mots trop vifs, et ses regards noirs, plus hardis encore que ses gestes, lui donnaient des frissons. Et vaguement elle sentait que le reste de tranquillité dont elle jouissait encore ne durerait pas longtemps. Si c'était là la vie! Certes, elle n'était pas seule à souffrir de la dépendance à laquelle elle était assujettie. Que de milliers de ses pareilles passaient de force sous ces fourches caudines du besoin et de la misère! Mais le danger n'en était pas moins pressant. Et pas un ami à qui se confier. Malgré elle, elle pensait à ce voisin que le hasard avait placé trois fois déjà sur son chemin. A chaque rencontre, il lui glissait, lui aussi, un regard ardent et qui pourtant ne la froissait pas et lui faisait éprouver au contraire une sensation de bien-être. Dans ce regard, il y avait de la pitié, du respect, et cette flamme qu'elle voyait dans les yeux de Servoz, mais adoucie et voilée. Pourquoi ne la blessait-elle pas comme les autres? Quelle affinité de sentiments, de délicatesse, rapprochait ces deux êtres qui ne se connaissaient pas? Les deux sœurs, de leur balcon, plongeant sur le jardin du père Gombault. Ce soir-là, le bonhomme, une bêche à la main, rebatait les corbeilles de fleurs, dont le gazon, ras comme du velours, était garni.

MIEL ALPES LE FLACON 2^{FR} 50 Pharmacie de la LANTERNE 16, Rue Tupin LYON

MME JOURDAN ACCOUCHEUSE Cours Gambetta, 38

SEUL LE QUINA ABRIC permet de préparer soi-même à la minute pour 1 fr. 25 un litre de VIN DE QUINA

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement

SI vous avez un repas. Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Fumouillères LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-POURVILLER

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON (INDICATEUR FOURNIER) ÉDITION DE 1892

A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état

LE RÉGÉNÉRATEUR ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ

MALADIES L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans.

CORS aux pieds, Ois de perdrix, Guérison radicale en 48 heures par le Topique PERSAN

INFAILLIBLE contre INFLUENZA MANDARIN

ETAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Epoque Duvieux, née Sarnon, négociante, 40 ans, rue du Sergent-Blandan, 42, f. 10 h. — Jean Neel, rentier, 83 a., rue du Jardin-des-Plantes, 9, f. 11 h. — Marie Salary, domestique, 72 ans, rue des Tables-Claudiennes, 38, f. 1 h. — Epoque Feuillet, née Mes-tral, 48 ans, montée du Mont-Sauvage, 14, f. 9 h.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 22 Janvier 1892

BOURSE DE LYON Du 23 Janvier 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français, 95 30

BOURSE DE PARIS Du 23 Janvier 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) DÉtense contre la Phylloxéra